

La Roche · Posay

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 4 mai 2023 À 19h15

Le quatre mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de La Roche-Posay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick TARTARIN, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Yannick TARTARIN, Mme Marie-Paule BOUVIER, Mme Audrey SAMPER, M. Alain BRUNET, M. Bertrand CUSSAGUET, M. Eric CRESPIE, M. Jean-Claude BOBLIN, M. Jean-Yves SALAIS, Mme Nathalie RENAUD, Mme Laetitia COLLINET, Mme Irène AUCORDONNIER, M. Philippe SECOUSSE, M. Nicolas SANCH, Mme Pascale MOREAU, M. Romain BROUILLARD.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jacques TANGUY à M. Alain BRUNET, Mme Gaëlle DANTON à M. Yannick TARTARIN, Mme Marion DELARBRE à M. Nicolas SANCH.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves SALAIS.

Absent : M. John BOUDOIN.

Personnes invitées :

Mme Aurélie BRIDIER, Directrice Générale des Services, M Axel de MAILLARD, Responsable des affaires générales et juridiques.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal débute.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2023 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. COMMUNICATIONS DIVERSES

Arrivée de Monsieur Philippe SECOUSSE à 19 h20

3. DECISION DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire par application de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire fait part des décisions suivantes :

Décision n° 2023- 01 : Consultation pour les travaux de déconstruction de l'ancienne coopérative agricole, route de Vicq.

Décision n° 2023- 02 : Consultation pour les travaux d'amélioration acoustique du restaurant scolaire de l'école Claire Fontaine.

Décision n° 2023- 03 : Avenant n°1 au contrat de location de matériel.

Décision n° 2023- 04 : Avenant n°1 au marché de travaux d'amélioration acoustique du restaurant scolaire de l'école Claire Fontaine (travaux complémentaires de fourniture et pose de pavés LED).

4. FINANCES

4.1. Complexe Acropolya

4.1.1. Tarifs publics de location des salles

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour la tarification du complexe ACROPOLYA et présente à l'assemblée un tableau avec une proposition de nouvelle tarification à compter du 15 mai prochain.

Madame Moreau rappelle que les options devraient être automatiquement rattachées à la location des salles. Monsieur Brunet demande combien de temps sont valables les tarifs.

Monsieur le Maire confirme que les options seront automatiquement rattachées à la location de l'une ou l'autre des salles et que les tarifs seront valables à compter du 15 mai 2023, jusqu'à ce qu'ils soient modifiés.

Monsieur Secousse demande des précisions sur l'accès aux équipements du complexe ACROPOLYA pour les entreprises et la tarification desdits équipements mis à disposition. Monsieur le Maire précise, s'agissant des équipements, que l'accès à la régie technique, n'est possible que par notre régisseur. Cette prestation régisseur est une option payante qui s'ajoute à la location de l'une ou l'autre des salles.

Il est proposé à l'assemblée municipale de délibérer sur les tarifs mis en place à partir du 15 Mai 2023.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

4.2 Office de Tourisme et du Thermalisme – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme et du Thermalisme est un partenaire privilégié de la commune qui participe, par sa renommée, au rayonnement et à l'attrait touristique de la commune.

Il rappelle que le 1^{er} Décembre 2021, il a été signé une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de La Roche-Posay et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de La Roche- Posay pour une durée de 3 ans.

Suite à la reprise en gestion par la mairie de la commercialisation des salles du complexe ACROPOLYA, il indique qu'il convient de modifier cette convention.

Il apparaît notamment nécessaire de préciser la mission d'animation de la station s'agissant notamment de la place de la République et du donjon, d'adapter les modalités d'exploitation du complexe ACROPOLYA, et d'actualiser les concours et soutien de la commune à l'Office de Tourisme et du Thermalisme ainsi que le schéma d'organisation du personnel de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

4.3 Adhésion au service commun de « pôle énergie » - convention

Monsieur le Maire rappelle qu'indépendamment de tout transfert de compétences Grand Châtellerault s'est doté en 2018 d'un service commun pour le développement durable, auquel la commune de La Roche-Posay a adhéré pour une durée de 3 ans.

Cette convention de service commun, renommée « Pole Energie », étant arrivée à échéance, il convient de statuer sur le renouvellement de l'adhésion à ce service.

Financé dans le cadre d'une convention de 3 ans par les communes membres, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de répondre aux demandes des communes selon différents niveaux (comptabilité énergétique, accompagnement technique...), articulés autour de la maîtrise des consommations d'énergie et de la performance énergétique.

Concernant le coût, il précise que les missions seront financées par une contribution financière annuelle des communes bénéficiaires de 1,20 €/habitant, (populations légales 2020), soit pour la commune de La Roche-Posay une contribution de 1909,20 €/ an.

Il est proposé à l'assemblée municipale de délibérer sur l'adhésion au service commun « pôle énergie » de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

4.4 Tour Poitou-Charentes- Convention Tripartite

Candidates à la 37^{ème} édition de la course cycliste Tour Poitou-Charentes Animation, le jeudi 24 Août 2023, en tant que « villes étapes », les communes de La Roche-Posay et de Coussay-Les Bois,

se sont vues proposer, avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, une convention avec Poitou-Charentes Animation (P.C.A.), organisateur de la manifestation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention proposée et précise notamment que :

- Coussay-Les-Bois accueillera le départ de l'étape 3 A le jeudi 24 Août 2023 au matin,
- La-Roche-Posay accueillera le jeudi 24 Août 2023 l'arrivée de l'étape 3 A, le village VIP, le départ et l'arrivée de l'étape 3 B (contre-la montre individuel),
- la signature de la convention implique des obligations financières et des prestations en nature pour les deux communes et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut,
- le montant global des obligations financières s'élèvera à 30 000€ et, qu'après accord des parties, la répartition s'établira à hauteur de 22 500 € à la charge de La Roche-Posay, de 2 500 € à la charge de Coussay-les-Bois et 5 000 € à la charge de de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Il souligne l'importance du volet sécurité de cette manifestation et que du fait des normes et obligations de sécurité, il sera de plus en plus difficile d'accueillir de telles manifestations.

Concernant le coût de la manifestation, il ajoute qu'alors que le niveau de participation financière de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut promis était de 10 000 €, il est finalement annoncé à 5000 €.

Un échange s'instaure sur le coût global de cette manifestation.

Au coût global de 30 000 €, Monsieur le Maire précise qu'il faudra ajouter environ 6 000 €, notamment compte tenu des aspects de sécurité (barrières...).

Mr BROUILLARD indique qu'il est important de mesurer les retombées d'une telle manifestation.

Mme BOUVIER indique que l'événement est retransmis à la télévision.

Il est proposé à l'assemblée municipale de délibérer sur la convention du 37^{ème} Tour Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine à l'occasion de l'organisation de l'étape 3A et 3B à La Roche-Posay.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

5. FINANCES

5.1 Lotissement communal « Les Pierres Buffières » - choix du Maître d'œuvre

Dans le cadre du projet de lotissement communal « Les Pierres Buffières », il convient de procéder au choix du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir réalisé une mise en concurrence, avec date limite de remise des offres au 3 février 2023, les 3 offres déposées ont été examinées par la commission de marché à procédure adaptée. Cette dernière, qui s'est réunie le 3 mai 2023 pour analyser les offres, propose de retenir l'offre de DL INFRA, mandataire solidaire du groupement d'entreprises conjoint. La tranche ferme s'élève à 49 950 € HT et la tranche optionnelle 1 à 4 500 € HT, soit un total de 54 450 € HT et de 65 340 € TTC.

Il est donc proposé à l'assemblée de retenir l'offre de DL INFRA, mandataire solidaire du groupement d'entreprises conjoint, pour les missions de maîtrise d'œuvre pour un montant, tranche ferme et tranche optionnelle 1, de 54 450 € HT.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

6. PATRIMOINE

6.1 Achat de la Parcelle AR n°80

Monsieur le Maire indique qu'il a été proposé à la commune l'acquisition de la parcelle AR n°80 d'une superficie de 7 680 m².

Il rappelle qu'il lui paraît important que la commune se porte acquéreur de cette parcelle afin qu'elle puisse se constituer une réserve foncière pour développer de futurs projets.

Il est proposé à l'assemblée l'achat de la parcelle AR N°80 au prix de 5 376 € net vendeur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

6.2 Zone médicale – inscription de la parcelle AL 461 dans le domaine public communal

La parcelle AL461, située en zone UBL médicale, secteur de développement des services de santé, appartient actuellement au domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle ayant vocation à constituer une rue permettant de desservir les parcelles attenantes, il conviendrait donc de l'inscrire au domaine public et de donner un nom à cette voie. En continuité de la rue, il propose de la nommer « rue Jacquemin Sablon ».

Il est proposé à l'assemblée d'inscrire la parcelle AL 461 au domaine public de la commune et de la nommer « rue Jacquemin Sablon ».

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION A L'UNANIMITE

7. QUESTIONS DIVERSES

8. TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire fait un point sur la déconstruction de la coopérative. Il indique que le désamiantage et le curage ont été fait rapidement et que la déconstruction s'est faite plus vite que

prévue. Aujourd'hui, l'entreprise intervenante en est au stade des fondations. Le triage des matériaux aux fins de recyclage a été bien fait et le maximum a été récupéré. Le stockage s'est fait au niveau de l'hippodrome. Un administré s'est proposé pour faire un reportage photos sur la déconstruction.

Monsieur le Maire signale qu'un vol (outillage principalement) a eu lieu aux services techniques dans la nuit du 16 au 17 avril dernier. Le coût de rééquipement est de 7 500 €. Une plainte a été déposée et des mesures vont être prises afin de renforcer encore plus la sécurité.

Monsieur Bertrand CUSSAGET précise que l'alarme a évité le pire.

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- il souligne que la 4ème randonnée caritative de l'association A SAVIE a réuni 505 participants le 16 avril dernier, ce qui contribue à un rayonnement important pour cette association caritative,
- il signale la journée du 30 avril à La Roche Posay, lors de laquelle les courses hippiques ont permis de rassembler 21 000 € d'enjeux (plus de 2 000 €/l'an passé) pour 1 543 entrées. L'hippodrome est très bien entretenu et l'association, avec ses bénévoles, est très dynamique,
- la course de caisses à savon du 30 avril a été une journée très réussie grâce à son association et ses bénévoles très investis qui participent à faire connaître la commune ; cette manifestation, associée au vide grenier-brocante le même jour, a réuni environ entre 5000 et 6000 personnes.

Monsieur le Maire fait part d'un sujet important touchant à l'eau.

Sur l'invitation du président du Département de la Vienne, il s'est rendu le 23 mars dernier à une réunion lors de laquelle il a été évoqué l'étude HMUC (hydrologie milieu usage climat) visant à réduire les prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2030. L'EPTB, chargé de sa mise en place, indiquait que le centre thermal de La Roche Posay devait réduire sa consommation à hauteur de 70 %. Il rappelle que le centre thermal a rédigé une note pour que les bases ne s'appliquent pas à l'eau thermale.

La commune a aussi adressé un courrier au président du Sage Creuse dont Monsieur le Maire donne lecture. Aux termes de ce courrier, il est notamment rappelé les efforts qui ont été réalisés par le centre thermal pour réduire sa consommation d'eau. Il ajoute que l'exploitation de la ressource thermale, activité économique principale de la commune, présente aussi un intérêt public fort pour l'ensemble des autres activités de la commune de la commune (artisans/ commerçants/ logeurs/ associations/ prestataires de tourisme..)

Madame Pascale MOREAU intervient également évoquant le travail du département sur ce sujet.

Monsieur le Maire remercie Madame Aurélie Bridier pour sa contribution à la rédaction du courrier de défense des intérêts de la commune adressé au Président du Sage Creuse.

Monsieur le Maire rappelle les 2 prochains spectacles qui auront lieu à ACROPOLYA ainsi que la cérémonie du 8 mai qui se tiendra pour la commune à 10 H00.

Madame Marie Paule BOUVIER a participé à une réunion au collège au sujet de la refondation de l'école préconisé par l'état. Le collègue s'est notamment tourné sur la façon de faire percevoir aux élèves les mathématiques. Elle a aussi participé au conseil d'administration de la MCL, où il a été question de l'extension de la crèche à Coussay-les-Bois. L'ouverture, qui était souhaitée pour septembre prochain, ne se fera probablement qu'en Janvier prochain avec 10/12 places. Elle signale également que le 16 septembre prochain se tiendra le forum des associations pour lequel elle aura besoin d'aide.

Madame Irène AUCORDONNIER fait remonter une information sur le fait que des personnes lui ont signalé que lorsqu'ils rentrent du cinéma ils sont dans le noir. Monsieur le Maire indique qu'une décision a été prise concernant les économies d'énergie et que les jours rallongent.

Madame Nathalie RENAUD indique qu'elle a eu de bons retours concernant la course de caisses à savon et remercie l'association. Elle signale aussi un problème de publicité lorsqu'il est fait des animations sur La Roche-Posay et que certaines personnes ne semblent pas être au courant. Un échange s'instaure entre les membres de l'assemblée sur ce sujet.

Monsieur Eric CRESPIEN indique que le 22 avril dernier a eu lieu une réunion sur le hameau MOUSSEAU. Il s'y est tenu de très bons échanges, ainsi qu'un atelier participatif pour l'entretien de certaines parcelles communales.

Madame Pascale MOREAU a été interpellé par un article de presse sur la gestion d'ACROPOLYA. Une discussion s'installe à ce sujet entre les membres du conseil.

Monsieur Romain BROUILLARD souhaite remercier l'association des Motards aux cœurs généreux et les membres du comité des fêtes de Bossay sur Claise. Il conclut en indiquant que les fêtes populaires fonctionnent bien. Il ajoute que les travaux sur la fibre Place de l'Eperon ont détérioré les plaques de télécommunications. Monsieur le Maire indique que le problème lui a été signalé et que le changement des plaques a été prévu avec des plaques normalisées.

Monsieur Philippe SECOUSSE indique qu'il est mécontent de l'article paru dans la NR sur ACROPOLYA. Il souligne qu'il convient de revoir certains points au niveau sécurité sur la manifestation de la course de caisses à savon. Il fait observer également qu'il y a des travaux entre Coussay-les Bois et La Roche-Posay, se demandant si ce n'est pas le raccordement à la fibre. Monsieur Le maire insiste sur le fait qu'il convient d'être particulièrement vigilant sur la sécurité concernant la course de caisses à savon et confirme que la fibre se déploie de la Roche Posay vers Coussay-Les Bois.

Madame Laetitia COLLINET rapporte que certaines personnes ont relevé que panneau pocket ne serait pas assez alimenté en contenu communication. Monsieur le Maire précise que la charge de travail de l'agent chargé de la communication est lourde et qu'en parallèle il assure d'autres missions, dont notamment celle du site internet.

Monsieur Jean-Claude BOBLIN souligne qu'il serait souhaitable que la course de caisses à savon ne tombe pas pendant les courses hippiques. Un arbre est tombé dans le Parc Bardet, il conviendrait de l'enlever.

Madame Audrey SAMPER rappelle concernant l'adressage en cours de finalisation, qu'afin de remettre les plaques des numéros de rue, deux permanences sont prévues les 3 et 10 juin prochain. Celles-ci doivent être tenues par des élus.

Monsieur Alain BRUNET indique que l'architecture du site internet est faite, qu'il faut maintenant écrire le contenu, et donc consacrer du temps pour le remplir.

Monsieur le Maire souhaite remercier les services techniques pour l'important travail réalisé à l'occasion de la course des caisses à savon et signale qu'il a eu un appel de la préfecture concernant le renforcement des mesures de sécurité lors des commémorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 27.

En Mairie,
Le Maire,

Yannick TARTARIN



Secrétaire de la séance
Mr Jean Yves SALAIS

